

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Service Juridique

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

VIE ASSOCIATIVE

- Modification du règlement intérieur de mise à disposition des salles municipales

ACHAT PUBLIC

- Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT)
- Convention d'adhésion à une centrale d'achat avec le syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines numérique

URBANISME

- Dénomination de la voie entre la rue des Gravieres et l'accès au gymnase Maurice Baquet
- Cession du logement communal et des parkings annexes, sis 3 rue Jacques-Ange Gabriel, à Antin Résidences
- Transfert de propriété de l'État à la commune de Guyancourt de la parcelle cadastrée A 299
- Transfert de propriété de l'État à la commune de Guyancourt de la parcelle cadastrée BM 01
- Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées ZC 110, ZC 111, ZC 112, ZC 113, ZC 114, ZC 115, ZC 116 et ZC 117
- Approbation d'un bail emphytéotique administratif culturel avec l'association Union des Musulmans de Guyancourt (UMG) pour la réalisation d'un projet de mosquée sur les parcelles cadastrées ZC 111, ZC 113, ZC 115 et ZC 117

PERSONNEL

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Fixation de la composition du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, communs à la Ville et au CCAS
- Protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

- Information sur la mise à disposition d'un agent de la Ville au bénéfice de la ville de Voisins-le-Bretonneux

FINANCES

- Demande n° 2 de financement auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du fonds de concours pacte financier et fiscal 2022-2026 pour l'année 2026
- Convention de mécénat tripartite avec la Fondation Renault et la société PALM pour un projet "Sécurité école by art"
- Partenariat de mécénat avec Bouygues Bâtiment Île-de-France pour un don en nature de matériel - Atelier chantier pour enfants lors de la fête de la Ville

ÉDUCATION

- Tarif de la restauration scolaire dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

N.B : Les documents faisant l'objet d'une délibération peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique et ce, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.